FRC 2 16283
Case
FRC
19583

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

OPINION

DE

GUIZOL (d'Indre-et-Loire),

Sur l'emprunt de cent millions.

Séance du 11 thermidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LES besoins de la République sont urgens et extrêmes; une taxe ou un emprunt extraordinaire de 100 millions est devenu inévitable. Le plan de l'emprunt qu'on propose est-il admissible ? Non, parce qu'au fond, cette taxe est répartie d'une ma-

THE NEWBERRY LIBRARY

nière si injuste et si barbare, qu'on diroit, à la simple lecture, que ses auteurs ne l'ont conçue que dans un accès de stoïcisme et de courroux ; parce qu'on crée une sorte de code noir contre quiconque a le malheur d'être réputé riche, et qu'on pousse au désespoir une classe de Français qui ne doit point être ménagée sans doute, mais qu'il ne faut pas non plus tourmenter ni pilorier. Et quant à la forme, cet impôt, qu'on déguise sous le nom d'emprunt, seroit d'une perception lente, embarrassée, interminable et tortionnaire pour les choses et pour les personnes ; et pour surcroît de défauts, tant au fond qu'en la forme, son assiette en total pouvant l'élever au double ou au triple de la somme déterminée, on valideroit, sans y songer, le désordre, les honteuses collusions, et le pillage de la fortune publique comme des fortunes particulières.

Par quel enchaînement de fautes ou d'erreurs un emprunt sauveur de cent millions, est-il devenu presque impossible à faire par le gouvernement de la grande nation, lorsqu'il est probable qu'un certain nombre de simples citoyens, ou de maisons de commerce, se pourroit procurer un tel crédit? Ah! le génie du mal versera-t-il toujours ses pernicieuses influences sur nous ? Le génie tutélaire de ma patrie, le génie de la prudence, du bon esprit, de la vérité, nous a-t-il abandonnés à jamais ?

Citoyens législateurs, le peuple que vous représentez, qui vous a revêtus d'une grande dignité et d'une immense puissance, le peuple souffre et se désespère. Dans sa douloureuse angoisse, il tourne vers vous des yeux désolés, et demande à connoître enfin la cause et le remède du mal qui tourmente si violemment le corps politique tout entier. Disons donc quelle est la cause radicale de ce mal. C'est, on ne se le peut dissimuler, le désordre complet où

sont les finances de la République. Dans le cahos du monde, les élémens étoient confondus : n'est-ce pas-là l'image vraie de notre situation financière et administrative ? Qu'est-il besoin d'énumérer à des hommes tels que vous les maux extrêmes qui résultent d'un tel état de choses ? Ah ! si dans l'univers physique, le désordre des élémens enfante les tempêtes et la désolation, le désordre dans le monde politique et moral produit-il moins les orages révolutionnaires et les sanglantes tragédies ? Eh ! qui ne voit encore à cette image l'état désolant de la République, tant au-dedans qu'au-dehors ?

Quel sera le terme de ce bouleversement de choses ? Ce bouleversement cessera au retour de l'ordre, qui ramène à sa suite le travail, l'industrie, la probité, et sur-tout l'amour de la patrie. Hâtons-nous donc de fonder cet ordre bienfaisant et consolateur, en restaurant les finances délabrées de la République.

Citoyens représentans, la fortune des états est en tout semblable à celle des particuliers ; les mêmes fautes y attirent les mêmes infortunes : la bonne réputation, l'aisance, le repos y sont également le prix de la prévoyance, de la sagesse et de la bonne conduite. Nous les pères du peuple, et les conservateurs de ses biens, avons-nous toujours suivi les règles de conduite d'un bon et sage père de famille ? Hélas ! le souvenir du passé et les maux du présent déposent contre nous : maîtrisés par les événemens et par les hommes, nous avons souvent apperçu ou signalé le port de salut, mais nous n'avons jamais eu la prudence d'y aborder.

Expions nos torts ; et pour sauver la grande famille, osons agir comme agit un père désabusé qui veut éviter enfin la ruine totale de ses enfans. Etudions, connoissons à fond les besoins et les ressources

de la République : ne réglons désormais ses dépenses que sur ses moyens véritables : faisons une vertu publique ; que dis-je ! faisons une divinité tutélaire de l'économie.

Pour remplir ce dessein, un système de finances stable est urgent, indispensable : le peuple françois possède une constitution politique ; offrons-lui une constitution des finances qui lui devienne aussi sacrée. Vous avez créé, par la loi sur la conscription, la puissance de l'état au-dehors ; il reste à créer son repos, sa prospérité intérieure : tant que cet heureux concours de moyens n'existera pas, en vain soupirerons-nous après des temps moins calamiteux. Tous nos efforts ressembleront à ces agitations, à ces crises inéficaces dans lesquelles des médecins inexpérimentés entretiennent ou laissent s'épuiser un malade encore plein de jeunesse et d'espérance, et qui ne demande qu'à guérir.

Mais, en abrégé, en quoi consisteroit un tel plan de finances ? A toujours créer, avant les besoins, des contributions, soit ordinaires, soit extraordinaires, d'une perception facile et certaine, faisant ensorte que chaque citoyen se fît une loi sacrée de les acquitter à-propos ; à proscrire impertubablement la voie funeste des anticipations des revenus, système désastreux qui a renversé le trône et qui bouleverse la République ; système qui, tels que les marchés, ou les emprunts clandestins et collusoires, ne profite guères qu'aux courtisans et aux courtisannes du nouveau régime. Il consisteroit à établir l'ordre, la simplicité et la clarté dans les marchés et dans les opérations de la trésorerie nationale et des ministres, à connoître, à arrêter enfin la somme à quoi s'élève la dette publique inscrite ou non inscrite, pour n'admettre dorénavant de liquidations ou d'inscriptions nouvelles qu'en vertu de lois spé-

ciales. Je voudrois qu'en toute occasion l'on donnât aux créanciers de l'état, tant anciens que nouveaux, des assurances de foi ; ajoutant, par exemple, à notre serment d'usage, le serment, au nom de la République, d'être fidèles aux engagemens contractés par elle et pour elle. Le meilleur système des finances enfin est celui qui nous fait voir clairement l'emploi de nos revenus, et qui procure à chacun les moyens et la facilité de démêler en tout temps les friponneries et les fripons.

C'est ainsi qu'on s'attire la confiance et le crédit, à l'aide desquels on peut améliorer toutes choses ; mais s'il est vrai que le crédit ne soit que la réputation où l'on est d'être solvable et de bien payer, qui est cause qu'on trouve aisément à emprunter, doit-on s'étonner que la République, après tant d'essais, tant de manquemens de foi et tant de déplorables erreurs, soit réduite à l'humiliation d'emprunter à ses enfans à-peu-près comme des corsaires ont accoutumé de rançonner ?

Cependant la Répuplique est en péril si elle n'obtient de prompts secours : eh bien ! puisqu'avant que de se pouvoir occuper d'aucune régénération, cent millions sont indispensablement nécessaires, employons, pour nous les procurer, les mesures les moins mal combinées possible ; empruntons une somme de 50 millions aux contribuables directs ; exigeons le quart des cotes en principal de la contribution foncière, personnelle, et même des patentes ; exceptant, si on veut, les cotes au-dessous de 100 fr. de la contribution foncière, et celles au-dessous de 20 francs des deux autres. Ici nul travail préparatoire n'est nécessaire pour en commencer la perception, chacun fait d'abord son compte et sait ce qu'il devra payer.

Empruntons les 50 autres millions aux citoyens, quels qu'ils soient, qui sont réputés avoir de l'ar-

gent comptant, ou connus pour en prêter réellement. Un contingent par commune ou par département est encore une chose peu difficile et peu longue à opérer. Si cette portion de l'emprunt n'étoit pas soumissionnée dans la décade de la publication de la loi, un jury ou des jurys seroient formés sous l'autorité des administrations, pour imposer d'office les prêteurs.

C'est ici que doit commencer la restauration du crédit public. Au lieu d'offrir en gage des biens nationaux pour ne faire qu'accroître la confusion qui existe déja dans les lois et dans les procédés de l'administration publique en ce genre, rendons cette opération simple et distincte : donnons aux prêteurs des reconnoissances nationales portant intérêt à 6 pour cent; affectons une branche quelconque du revenu public pour acquitter, soit l'intérêt, soit une somme annuelle destinée à amortir le capital, remboursant les plus petites sommes les premières; prononçons en même-temps une peine capitale contre quiconque en oseroit détourner l'emploi; que nos promesses soient solennelles et notre foi inaltérable.

Si un tel essai obtenoit quelque succès, pourquoi, après avoir connu et liquidé la dette générale, ne déléguéroit-on pas, par exemple, toutes les recettes d'un certain nombre de départemens, afin d'assurer imperturbablement et d'une manière spéciale la fortune des créanciers de l'Etat ?

C'est par de tels procédés que nous accoutumerons le peuple français à prendre confiance en nos lois financières, et en nos promesses tant de fois violées. Nous éprouverons d'abord les fâcheux effets de cette défiance et de cette malveillance si naturelles après de si cruels souvenirs ; mais les esprits et les cœurs se rassurant insensiblement, on verroit les Français et les étrangers eux-mêmes verser

bientôt leurs épargnes et leurs capitaux dans les emprunts de la République.

Mais je le répéterai jusqu'à la satiété, si une sage prévoyance et une économie salutaire ne conseille et ne dicte un bon plan de finances, ce qui n'est au fond qu'un sage plan de conduite, n'espérez pas d'établir jamais votre réputation de solvabilité ou soit votre crédit : c'est l'espèce de renommée la moins facile à usurper.

Ce n'est cependant qu'à l'aide de ce moyen régénérateur que vous parviendrez à fermer la brèche par où nos ennemis comptent envahir la terre de la liberté, que vous briserez dans leurs mains le levier infernal dont ils ébranlent et consternent le monde, et que vous pourrez détruire efficacement, dans l'intérieur, ces ténébreux ateliers où la discorde, secondant l'étranger, forge, aiguise, distribue ses poignards, et où le crime audacieux, entouré de tous les vices et de toutes les passions violentes, médite et opère la guerre civile et la contre-révolution.

Citoyens représentans, ajournons donc nos fatales divisions, et même nos inutiles discours, jusqu'après la restauration de nos finances; agissons davantage et parlons un peu moins : une chose souhaitable seroit qu'au commencement de chaque séance le président en l'un et l'autre Conseil répétât que nos vues, nos méditations, nos délibérations se doivent concentrer désormais dans ce seul objet de méditation, la régénération de l'ordre dans les revenus et dans les dépenses de la République.

Voilà quelle route conduit au temple de la paix, ou mène directement dans l'orgueilleuse Angleterre; voilà le moyen de confondre sa haine ou sa puissance qu'alimente un crédit prodigieux; voilà le palladium sacré de la liberté française, le seul gage

261

assuré de la durée et de la gloire de notre gouvernement républicain.

Citoyens représentans, j'ai essayé d'indiquer, le plus sommairement que j'ai pu, la seule voie que je pense qu'on puisse employer pour faire, dans les conjonctures actuelles, un emprunt de 100 millions, sans faire exécrer notre nom, et sans mettre en combustion la France entière; que n'ai-je pu d'ailleurs communiquer à vos esprits et à vos consciences le sentiment pénible qui afflige, qui occupe et accable incessamment ma pensée et ma conscience! Je vote donc contre la résolution.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Thermidor an 7.